

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 26 novembre 2013

L'éducation à l'environnement et au développement durable tout au long de la vie, pour la transition écologique

Déclaration du groupe de la CFDT

Lors de la conférence des Nations Unies pour le développement durable (Rio + 20), la France s'est engagée à promouvoir la dimension sociale du développement durable qui comprend, notamment, le droit à une éducation de qualité à tous les niveaux. L'Éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) doit contribuer à une large diffusion des connaissances de nature à favoriser une économie écologique et équitable, au service des hommes et respectueuse des ressources. L'EEDD doit populariser les enjeux de préservation et de restauration de la biodiversité, de maîtrise énergétique et de lutte contre le réchauffement climatique, la pauvreté et les inégalités.

L'éducation à l'environnement et au développement durable n'est pas qu'une affaire de contenu disciplinaire ; Elle se joue aussi au travers du projet d'établissement et des relations que le système scolaire tisse avec le territoire et ses acteurs dans le cadre d'une démarche intégrée et d'une pédagogie de l'action. Chaque établissement scolaire devient ainsi un lieu d'apprentissage et d'expérimentations actives de la transition écologique et énergétique. L'éducation non formelle dans le champ des loisirs socioculturels ou sportifs, des médiathèques, des conservatoires, de la vie associative etc. doit être ainsi complémentaire à l'éducation formelle (école) favorisant une diffusion large de l'EEDD, dans une perspective d'éducation populaire. Les écoles et les établissements doivent être ancrés dans leur territoire et l'EEDD ne peut être un enseignement hors sol.

Dans l'enseignement supérieur, les outils de gestion, les modes d'organisation et les modèles de management au sein des systèmes éducatifs et pédagogiques ne sont pas suffisamment questionnés, alors que ces outils et concepts ne sont pas neutres au regard de leurs effets et du mode de développement qu'ils produisent, effets sociaux, économiques et environnementaux.

L'accompagnement de la transition énergétique et écologique nécessite des diagnostics et du dialogue sur les opportunités de développement de l'emploi et les besoins de formation afférents. Une prospective sectorielle et territoriale concertée peut encourager des synergies à partir d'une analyse fine des besoins de formations initiales et continues, techniques et supérieures, couvrant tous les processus d'acquisition et de certification des compétences et qualifications.

La CFDT juge positive l'ouverture du système scolaire au dialogue avec différentes parties prenantes du territoire (élus locaux, entreprises, associations) car cela offre aux jeunes des espaces d'applications dans une dynamique de pédagogie active et appliquée.

La CFDT rejoint l'avis sur l'idée que les universités, les écoles de management ou de gestion, les écoles d'ingénieurs ont aussi une responsabilité citoyenne et un rôle clé d'analyse critique à jouer en

la matière. Pour favoriser la diffusion des concepts du développement durable et des principes de responsabilité sociale et environnementale, certaines compétences spécifiques devraient être développées en leur sein, en particulier en matière d'évaluation.

De même, la CFDT soutient l'intégration de l'EEDD dans la démarche de responsabilité sociétale des entreprises, du dialogue social, objectifs clés dans cette période de mutations profondes.

Enfin, l'État et le secteur public en tant qu'employeurs, ont aussi une responsabilité importante en matière d'EEDD et dans la construction d'une économie écologique et équitable.

D'une manière générale pour la CFDT, l'EEDD doit contribuer à ce que le développement durable devienne l'affaire de tous en diffusant notamment la connaissance du droit d'alerte environnementale et de la notion de coûts des externalités environnementales.

La CFDT a voté l'avis.